

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2015-36

Objet : Modification du plan de financement des tranches 1 et 2 relatif à l'aménagement de trois plages publiques supplémentaires

Séance du 17 juin 2015

M. Christophe PIANA

Date de convocation :
Le

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire :

En exercice :

Vote pour :
Vote contre :
Abstention :

Secrétaire de Séance :

Auxiliaire Secrétaire de
séance :

Etaient Présents :

Etaient représentés :

Etaient excusés :

Exposé du Président :

Le Président rappelle au comité syndical que le S.M.A.D.E.S.E.P. a décidé par délibération en novembre 2012 puis en février 2013 de procéder à l'aménagement de plages publiques supplémentaires à Serre-Ponçon et de solliciter l'aide de partenaires financeurs.

Ce projet consistant en la sécurisation de la baignade sur 3 secteurs fréquentés actuellement que sont La voilerie à Savines le lac, les Trémouilles à Chorges et le site de Bois vieux à Rousset.

En outre, une nouvelle délibération prise en juin 2014 a permis de répartir ce programme sur 2 phases.

VU :

- L'arrêté préfectoral n°2003-276-1 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- La convention « cadre » du 16 juin 2008 passée entre E.D.F. et le S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- La convention régionale de développement solidaire et durable des activités de pleine nature signée entre la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le S.M.A.D.E.S.E.P.
- La délibération n°2012-43 du 19 novembre 2012 sur la création de 3 plages publiques supplémentaires ;

- La délibération n°2013-01 du 22 février 2013 sur la demande de subvention relative à l'aménagement de plages publiques ;
- La délibération n°2014-25 du 13 juin 2014 sur la modification du plan de financement et du phasage relative à l'aménagement de trois plages publiques ;

CONSIDERANT :

- Les missions et les compétences reconnues au S.M.A.D.E.S.E.P. par arrêté préfectoral et conventions susvisées ;
- L'intérêt touristique d'améliorer l'offre balnéaire sur les rives de Serre-Ponçon ;
- La nécessité de répondre à l'obligation de surveillance publique sur des sites à enjeux conduisant ainsi à la création de plages supplémentaires sur des secteurs très fréquentés ;
- La nécessité de redéfinir en deux tranches le plan de financement initial pour répondre aux partenaires financiers sollicités ;
- La nécessité de réorganisation des postes de dépense de manière plus optimale ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 17 juin 2015 :

- **APPROUVE**, en tant que maître d'ouvrage de l'opération « Aménagements de plages publiques à Serre-Ponçon » le contenu de ce projet exposé par le Président,
- **PROPOSE** de ventiler les postes de dépenses pour les 2 tranches de cette opération, conformément aux tableaux annexés à la présente,
- **S'ENGAGE** à solliciter les partenaires financeurs du programme afin d'obtenir leur accord sur ces modifications portant sur la ventilation des dépenses prévisionnelles.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président,

Victor BERENGUEL